

# Compte rendu de séance

## Séance du 20 Septembre 2021

L'an 2021, le 20 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de BAILLEAU LE PIN s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur **LOCHON** Martial, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13/09/2021 et ont été affichés à la porte de la Mairie.

**Présents** : M. **LOCHON** Martial, Maire, Mmes : **AUGROS** Marie-Claude, **CHOQUET** Carine, **DELPEUX** Maryvonne, **JEANNE** Sylvie, MM : **BENOIST** Laurent, **BOURGEOIS** Hervé, **CHESNE** Thierry, **DOUELLE** Bastien, **GOIRAND** Jean-Luc, **GUÉRIN** Rémi, **LAGOUTTE** Christian, **MASSOT** Eric.

**Absent** : M. **MAILLOT** Yoland

Mme **DUGUÉ** Caroline donne pouvoir à M. **MASSOT**  
Mme **HEURTAULT** Ingrid donne pouvoir à M. **GUÉRIN**  
Mme **LAYE** Magali donne pouvoir à M. **LOCHON**  
Mme **PEDEZERT** Agnès donne pouvoir à M. **GOIRAND**

**A été nommée secrétaire** : **DELPEUX** Maryvonne

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité, M. le Maire passe à l'ordre du jour.

M. **MASSOT** souhaite apporter une explication suite à la demande de M. Benoist concernant les horaires d'ouverture des déchetteries.

### Ordre du jour

- Point Travaux
- Validation devis éclairage public "rue de Chartres"
- Réactualisation taxe double raccordement
- Changement lampes défectueuses d'éclairage public
- Approbation du retrait de compétence transport scolaire
- Rétrocession "rue du Tilleul"
- Décision Modificative
- Point Communauté de Communes

Questions Diverses

Tour de Table

## POINT TRAVAUX

### - Rue de Chartres :

M. le Maire rend compte de toutes les réunions de chantier en précisant que les travaux ont débuté aujourd'hui et dureront pour une durée de 3 mois.

Il informe que suite à ces réunions, ils ont découvert des travaux de conduites d'eau qui seraient bon de rationaliser et qui pourraient faire l'objet d'un avenant car ce n'était pas prévu dans le marché. Il explique les détails et confirme que le conseil sera réuni dès qu'il obtiendra des de la part de l'entreprise.

M. le Maire informe également des avenants à venir concernant :

- la nécessité de déplacer la bouche incendie
- la parcelle appartenant à Axéral
- société ORANGE (raccordement)
- accès du transfo électrique à remettre sur le domaine public

Dans le cadre des travaux « rue de Chartres », M. Bourgeois signale les déviations annoncées par une radio locale.

M. le Maire lui répond en expliquant les phases des travaux et les déviations sont gérées par le Conseil Départemental.

M. Goirand fait part de l'appel qu'il a reçu du Département pour demander le stationnement interdit de la Grande Rue. M. le Maire ne le souhaite pas car cela augmenterait la vitesse avec de forts risques d'insécurité.

### - Enfouissement des réseaux :

M. le Maire fait part du devis de la société SOMELEC pour l'enfouissement des réseaux d'Eclairage Public de la rue de Chartres. Il précise que c'est une estimation mais il faut prévoir environ dans les 60 000 € HT. Il ne manquera pas de faire voter le conseil dès la réception du montant définitif.

Mme Delpeux demande comment accéder à la pharmacie au moment des travaux ?

Le Maire lui répond que cela a été évoqué lors des réunions, et que l'entreprise fera tout son possible pour ne pas occasionner le moindre incident.

### - Raccordement de la Zone d'Activité

M. le Maire informe qu'une coupure d'eau est prévu pour une durée d'environ 4 heure pour le raccordement en eau de la ZA de Bailleau-le-Pin.

## Taxe de Raccordement - rue de Chartres

Monsieur le Maire propose qu'à l'occasion des travaux d'aménagement de la rue de Chartres, toute demande de deuxième raccordement d'eau potable et d'assainissement sera facturée comme ce fut le cas lors des travaux du cœur du village.

Après discussion au sein du conseil, Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes montants soit 1 250 € pour l'eau potable et 1 250 € pour l'assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la facturation de toute demande de deuxième raccordement d'eau potable et d'assainissement.

**FIXE** les montants comme suit :

- 1 250 € pour le raccordement à l'eau potable
- 1 250 € pour le raccordement à l'assainissement.

### **Approbation du retrait de compétence "Transport scolaire" du SI des Deux Versants**

**VU** l'arrêté préfectoral n° DRCL -BLE-2020297-001 en date du 23 octobre 2020 constatant les statuts de la communauté de communes ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

**VU** la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 ;

**VU** la délibération n° 202127 du conseil syndical en date du 30 juin 2021 décidant le retrait de la compétence Transport scolaire maternelle, primaire et collège du SI des Deux Versants,

**CONSIDÉRANT** que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, en application de la loi d'orientation des mobilités, la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et la Communauté d'Agglomération Chartres Métropoles sont devenues les Autorités Organisatrices de la mobilité (AOM).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le retrait de compétence « Transport scolaire maternelle, primaire et collège du SI des Deux Versants ;

**APPROUVE** les statuts du syndicat Intercommunal des 2 Versants dans leur nouvelle rédaction (voir annexe).

### **Recensement de Longueur de Voirie Communale**

Monsieur le Maire rappelle que parmi les critères d'attribution de Dotation Globale de Fonctionnement aux communes, figure le linéaire de la voirie communale.

Chaque année, dans le cadre de la répartition de la DGF, il est nécessaire de communiquer à la Préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Le Maire informe que la longueur en mètres retenue au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 était de 11 742.

Les derniers aménagements de voirie réalisés sur la commune de Bailleau-le-Pin en 2020, notamment la rétrocession du lotissement « rue du Tilleul », 200 mètres linéaires, modifiant le linéaire de voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La nouvelle longueur de voirie classée dans le domaine public communal est mise à jour pour 11942 mètres linéaires au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

**ARRETE** le linéaire de voirie communale à 11 942 mètres

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès de la Préfecture d'Eure et Loir.

#### **Partenariat Vérification Sélective de Locaux (VSL)**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la rencontre avec les services de la Direction Départementale des Finances Publiques sur la Vérification Sélective des Locaux (VSL).

L'objet étant de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales par le biais d'un contrat de partenariat.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

**ACCEPTE** le contrat de partenariat « Vérification Sélective des Locaux » avec la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat

#### **Désignation Délégués de Tourisme au Sein des Commissions Communautaires**

Le Conseil municipal de **BAILLEAU-LE-PIN**,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2015344-0003 du 10 décembre 2015, portant création de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de désigner des délégués de tourisme :

Sont désignés :

- Monsieur **MASSOT** Éric, délégué Titulaire
- Madame **CHOQUET** Carine, déléguée suppléante

#### **COMCOM**

- **FPIC** : le Maire annonce du montant de FPIC au profit de Bailleau-le-Pin pour cette année,
- **PANNEAUPOCKET** : le Maire Informe que la COMCOM s'abonnera à l'application PanneauPocket pour avoir ses propres informations.

- **ECLAIRAGE PUBLIC**

Le conseil évoque les pannes d'Eclairage Public non réparées depuis un certain temps dans quelques rues notamment rue des Acacias et rue des Groseilliers.

#### **Questions Diverses**

- **Maison de ville**

M. le Maire informe le conseil que la commune est désormais propriétaire de la maison sise 19 Grande Rue.

- **Fuites d'Eau**

M. Benoist et M. Goirand signalent des fuites d'eau dans certaines rues.

- **Cimetière**

M. Massot informe que les agents ont terminé la dalle en béton au cimetière.

- **Relevé de compteur**

M. le Maire annonce que les relevés des compteurs ont débuté et seront effectués par M. Gomez, nouvel agent

- **Citernes à gaz**

M. le Maire fait connaître que Synelva a informé d'une mise à conformité des 2 citernes à gaz dans la commune. Il explique que les limites à respecter entre 2 citernes doivent au minimum de 5 mètres. Or ces 2 citernes se situent entre 2,5 et 3 mètres.

- **Porte électrique**

M. Guérin signale de l'ouverture de la porte du local électrique, rue de Beauce. Il précise le danger car beaucoup de passage d'enfants.

- **Commission des Travaux**

Le Maire propose de réunir la commission des travaux qui aura lieu le samedi 2 octobre à 9 heures à la mairie.

Il souhaite également revoir le règlement Eau à une date ultérieure.

<b>Tour de table</b>
----------------------

M. Lagoutte demande à qui se renseigner en cas de panne de fibre. M. le Maire lui répond qu'il va se rapprocher d'Eure et Loir numérique.

M Goirand parle des problèmes que rencontrent fréquemment les secrétaires sur la connexion internet de la Mairie. Il demande à M. le Maire si on peut envisager d'installer la fibre. M. le Maire lui donne son accord pour entamer les démarches.

M. le Maire explique que quand on est éligible à la fibre, les habitants sont libres de choisir leur opérateur et ils devront faire eux-mêmes la demande d'installation.

M. Douelle demande l'avancée du dossier de la construction du 6 logements rue de Meslay-le-Grenet.

M. Le Maire répond qu'il a mentionné la prise en compte de davantage de places de parking sur la demande de Permis de Construire.

M. Benoist fait part d'un bornage sur un chemin rural qui n'a pas été respecté lors du remembrement et qui va être réimplanté.

M. Goirand donne lecture des évènements de la médiathèque à la demande d'Agnès Pedezert:

- augmentation des fréquentations depuis la rentrée,
- présence de beaucoup d'ados qui profitent la console PS5
- participation des familles pour des jeux avec la PS5
- accueil de l'école maternelle (6 fois pendant l'année scolaire)
- atelier informatique pour les seniors
- atelier lecture
- concert le 20 novembre à 20h30.

Séance levée à: 22:40

En mairie, le 21/09/2021

Le Maire

Martial LOCHON